

OMPI/INN/ABJ/99/26

ORIGINAL : anglais

DATE : septembre 1999



GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

SEMINAIRE REGIONAL DE L'OMPI SUR L'INVENTION ET L'INNOVATION EN AFRIQUE

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
en coopération avec
le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

Abidjan, 1^{er} – 3 septembre 1999

ROLE ET FONCTIONS DES ASSOCIATIONS D'INVENTEURS EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION SOUDANAISE DES INVENTEURS

*Exposé de M. Abdel Wahab Musa, Président de l'Association soudanaise des inventeurs,
Khartoum*

À la fin des années soixante, les fondateurs de l'Association soudanaise des inventeurs se sont vite aperçus qu'ils devaient partir de zéro. Ils ont découvert que le pays n'était doté d'aucun instrument juridique en matière de protection de la propriété intellectuelle, à l'exception d'un maigre "Avertissement" publié dans le Journal officiel. Ainsi, avec l'aide d'un groupe d'experts de l'OMPI présidé par M. Farag Moussa, ils ont fait pression sur les responsables compétents au sein du Ministère du commerce pour qu'ils mettent en place une législation nationale en matière de brevets.

Cette tâche n'a pas été facile. Il a fallu que les deux parties engagées dans cette entreprise conjointe fassent preuve de courage, d'envergure et d'esprit novateur. Toutefois, s'il a été facile de trouver les personnes compétentes parmi les décideurs, la présence de personnes aussi qualifiées parmi les fondateurs n'a été que le fruit du hasard. Il en va peut-être de même dans beaucoup d'autres pays en développement, où les inventeurs et leurs représentants possèdent rarement le niveau d'éducation qui leur permettrait de rivaliser d'efficacité avec les plus hauts fonctionnaires compétents en matière de promotion de l'innovation et de l'activité inventive.

Cela mis à part, dans quelques pays que ce soit, les dirigeants d'une association d'inventeurs doivent posséder le niveau d'instruction et l'expérience nécessaires pour envisager la question dans son contexte national et international, et gardant cela à l'esprit, éviter d'agir comme un "groupe de pression" égocentrique.

C'est ce que nous avons fait, au Soudan, chaque fois que nous avons été en relation avec des membres du gouvernement. Le premier titulaire d'un brevet était un ancien fonctionnaire expérimenté et un ancien camarade de classe du président de la république de l'époque. C'est ce qui lui a permis d'inviter le président à prendre un verre pour lui présenter son modèle. S'en est suivie une conversation sur le rôle essentiel des inventeurs nationaux dans le développement économique et social du pays.

La voie était alors ouverte aux cadres supérieurs dont les activités et les fonctions les amenaient à être en contact sous une forme ou une autre avec l'activité inventive.

Par la suite, ce premier titulaire de brevet est devenu membre du Conseil national de la recherche, où il a insisté pour que le conseil élabore une politique scientifique et technique nationale en vue de son adoption par le gouvernement. Au cours de son mandat, il s'est également efforcé de forger des liens étroits entre le conseil et l'office de la propriété industrielle afin que les représentants de ces deux entités se consultent pour déterminer la recevabilité des demandes de brevet. Le but était d'inculquer au personnel de ces deux organismes, qui œuvrent dorénavant de concert, les rudiments de la protection de l'activité inventive et de la propriété intellectuelle.

Une déclaration comme celle là peut sembler exagérée mais, dans de nombreux pays en développement, elle tend à être confirmée par les faits : ceux-là même qui sont chargés des questions de propriété intellectuelle restent assez perplexes devant le phénomène d'"inventivité". Ils voient l'inventeur comme un excentrique ou un imposteur tant que celui-ci n'a pas fait la preuve du contraire.

Dans un tel contexte, une association d'inventeurs a un énorme travail de fond à effectuer avant de pouvoir passer aux étapes et aux aspects suivants de la promotion de l'invention. Il s'agit avant tout de vaincre cette inhibition injustifiée qui voit en l'invention un monopole du monde occidental, le seul espoir du tiers monde étant de vivre des retombées de ce monopole. Les inventeurs, chercheurs et entrepreneurs potentiels avaient tous besoin qu'on leur remonte le moral pour se débarrasser de leurs préjugés sur l'activité inventive.

Pour y parvenir, les membres expérimentés de notre association ont veillé à ne laisser passer aucune occasion d'éclairer les responsables politiques compétents au sein du gouvernement sur le rôle bénéfique que jouent les techniques locales dans le développement industriel et économique d'un pays et sur la nécessité pour le gouvernement de favoriser l'activité inventive qui est à la base de ces techniques. Ils ont suivi cours et conférences, ont pris part aux débats pertinents et ont finalement été reconnus comme des intervenants compétents sur les aspects techniques de plusieurs projets de développement.

Le président de l'association a ainsi été sollicité pour donner son avis sur un exposé présenté dans le cadre d'une conférence réunissant des agronomes, qui avait pour thème la mécanisation de certaines opérations agricoles concernant différentes plantes de culture. À une autre occasion, on lui a demandé d'intervenir dans le cadre d'un séminaire destiné aux petites entreprises pour décrire le rôle des inventeurs dans la dynamisation des industries mécaniques.

Étant donné que le Président n'a jamais été ni agronome ni ingénieur, ces deux épisodes montrent le degré de reconnaissance auquel nous sommes parvenus grâce à nos modestes efforts pour sensibiliser l'opinion publique à la promotion de l'activité inventive et susciter un intérêt croissant dans ce domaine.

Pendant ce temps, nous avons continué à écrire en long et en large aux principaux ministres au sujet du rôle que devrait jouer le gouvernement, par différents moyens, dans la promotion de l'innovation et de l'invention dans le pays. Nous avons adressé une lettre au ministre des finances pour lui demander d'imputer au budget destiné aux activités de développement les ressources nécessaires au financement des efforts d'inventivité qui promettaient de déboucher sur des inventions ou des résultats stimulant la croissance économique.

Nous avons écrit au Directeur général de la Banque agricole gouvernementale pour lui demander d'accorder des aides et des prêts à des taux intéressants aux personnes qui présentaient des projets réalistes en matière de création de techniques agricoles.

Si les réponses ont été négatives dans un premier temps et peu enthousiastes par la suite, nous avons finalement obtenu que l'on se penche sérieusement sur la viabilité de ces projets.

Lorsque nous examinons les résultats de nos efforts, nous les jugeons encourageants et nous ne baisserons donc pas les bras; les réponses décevantes que nous avons reçues ne sont que provisoires et la situation finira par nous être favorable.

Il importe de mentionner les difficultés que nous avons rencontrées pour faire reconnaître l'existence juridique de notre association. Il n'existait à l'époque aucune loi permettant d'enregistrer notre association sous sa véritable vocation et nous avons donc dû accepter qu'elle soit enregistrée en tant qu'association caritative. Mais ce statut ne correspondait pas à la haute image que nous voulions donner. Nous avons donc continué à

exercer des pressions jusqu'à ce que le Ministre de la justice finisse par nous accorder le même statut que d'autres associations professionnelles telles que les associations d'ingénieurs, de médecins, d'agronomes ou encore d'avocats.

Nous avons fait un grand pas en avant et cela nous a donné l'envergure nécessaire pour aborder, avec le président de la république, différents aspects de l'activité inventive dans le pays; nous avons par conséquent été placés sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui avait déjà répondu à nos demandes en nous accordant des subventions adaptées et en faisant preuve d'ouverture d'esprit sur toutes les questions que nous avons soulevées dans notre correspondance, s'agissant notamment des moyens de promouvoir l'activité inventive au sein des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur.

Il convient en outre de mentionner que, quelques années auparavant, le président de notre association avait été contacté par les membres de l'Association générale des étudiants du Soudan au sujet de l'organisation de concours parmi les étudiants pour récompenser les meilleures inventions. Un an plus tard, il lui a été demandé de siéger au conseil consultatif d'une organisation parrainant des inventions mises au point par des étudiants. Cette organisation est aujourd'hui un véritable organisme public chargé de promouvoir l'innovation et l'invention dans de nombreux domaines. Le mois dernier, elle a lancé son premier projet destiné à récompenser les participants proposant des idées, des inventions ou des recherches prometteuses.

Forts de ces évolutions stimulantes, nous avons pensé que la Direction générale de l'enregistrement de la propriété intellectuelle pourrait avoir besoin de nos services pour initier les déposants éventuels aux subtilités de la législation et de la réglementation applicables. Nous lui avons donc offert notre collaboration dans le but de mettre en place un office commun destiné à aider les inventeurs à fournir la documentation appropriée à l'appui de leurs idées et à déposer leurs demandes de brevet dans les règles.

Cette proposition, toujours à l'étude, montre à quel point nous entretenons de bonnes relations avec le directeur de l'enregistrement et ses collaborateurs; en réalité, ces relations sont exemplaires : notre présence est toujours la bienvenue et nous apprécions au plus haut point d'être conviés à participer aux débats techniques et aux séminaires qu'ils organisent.

Pour notre part, nous recevons de nombreux inventeurs. Ils ont des questions à poser dans de nombreux domaines et nous mettons tout en œuvre pour leur fournir l'information et les conseils nécessaires. Lorsque nous recevons un avis de concours national ou international, nous le leur communiquons sous différentes formes et nous aidons ceux qui ont décidé d'y participer.

On pourrait croire que ces efforts suffisent à renforcer la prise de conscience nationale de la nécessité d'encourager l'innovation et l'activité inventive aux fins du progrès économique et social. Pourtant, il est nécessaire que des organisations de haut rang comme l'OMPI et l'IFIA nous soutiennent moralement et techniquement dans ces domaines. Nous entretenons avec elles d'excellentes relations et nous comptons sur leur assistance et sur leur générosité pour promouvoir l'innovation et l'invention dans notre pays.

[Fin du document]